



Cabinet Avocats Chakour
Lawyers Firm

DROIT COMMERCIAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS

Cession de fonds

Le Cabinet CHAKOURI dispose d'une compétence particulière en matière de **cession de fonds de commerce** et particulièrement dans le conseil et la **rédaction d'actes d'acquisition et de cession de fonds**.

En effet, l'acte de cession doit comporter toute une série de mentions légales et doivent porter à la connaissance de l'acquéreur toutes les informations essentielles sur l'affaire qu'il va acheter afin de réaliser l'opération en toute sécurité.

La cession de fonds s'accompagne de formalités fondamentales (enregistrement, publicité, garanties et immatriculation), qui sont accomplies pour votre compte.

Le Cabinet rédigera pour vous les promesses et actes de cession, accomplira les formalités obligatoires ou vous accompagner et vous assister devant le notaire de votre choix.

Droit des sociétés

Dans le cadre de la création de votre entreprise, la rédaction de statuts de société ainsi que le choix de la forme sociétale est fondamental.

Le Cabinet CHAKOURI est là pour vous accompagner et vous expliquer les différentes formes de société envisageables, en fonction de vos situations personnelles et professionnelles, et au besoin avec l'expertise conjointe des experts comptables qui collaborent avec notre Cabinet.

Le Cabinet CHAKOURI accomplira pour votre compte toutes les formalités nécessaires lors de la création de votre société.

Durant la vie sociale de votre Société, le Cabinet CHAKOURI pourra vous assister et vous conseiller utilement pour toutes vos opérations courantes et pour celles que vous envisagez pour la pérennité et le développement de votre entreprise.

Bail commercial

Le Cabinet CHAKOURI, peut vous assister en matière de **baux commerciaux** que ce soit au stade de la rédaction de ce contrat, de son exécution ou de sa résiliation.

Le bail commercial engage les parties pour neuf années entières et consécutives.

C'est pourquoi la bonne **rédaction d'un bail commercial**, et le choix des clauses dans ce bail sont fondamentaux. La plume de votre Avocat vous accompagne et vous protège des pièges que la liberté contractuelle peut faire survenir.

Le Cabinet CHAKOURI vous conseille et vous assiste que vous soyez bailleur ou locataire. Il vous représentera également en cas de procédure judiciaire et en cas d'expertise.

Etudes et Rapports

Le Cabinet CHAKOURI peut réaliser à votre demande toute étude ou rapport relative à l'installation des Sociétés ou des particuliers au Maroc et de l'activité envisagée.

Cette étude est un moyen concret de s'implanter dans le pays en toute sécurité et sera un plan de route pour tous les investisseurs concernant les dispositions légales, bancaires, fiscales, monétaires notamment concernant la manière de réaliser les opérations financières pour les investisseurs étrangers afin de garantir le rapatriement de leur fonds en toute quiétude.

Le Cabinet CHAKOURI saura vous accompagner dans le déroulement et le développement de vos affaires en toute transparence, avec le sérieux et l'écoute requises, avec toute la réactivité attendue, le tout dans un esprit informel où la relation Client Avocat est dénuée d'un formalisme souvent inutile et superflu et où le caractère Intuitu Personae prend tout son sens.

« Un Cabinet humain à taille humaine ».